

Ecrit par le 6 janvier 2025

COMMUNE DE BONNIEUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Mairie de Bonnieux

COMMUNE DE BONNIEUX - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de déclassement d'une portion de chemin rural sis au lieudit « L'Hubac »

Par arrêté en date du 13 mars 2023, le Maire de la Commune de BONNIEUX a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une portion de chemin rural sis au lieudit L'Hubac.

L'enquête se déroulera en Mairie de Bonnieux du vendredi 7 avril 2023 au lundi 24 avril 2023 inclus. Monsieur Jacques SUBE a été désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Maire de BONNIEUX. Il recevra en mairie :

Ecrit par le 6 janvier 2025

- vendredi 7 avril 2023 de 09h30 à 11h30
- lundi 24 avril 2023 de 14h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit :

- consignées dans le registre mis à disposition du public, en mairie, aux jours et heures d'ouverture
- adressées par courrier postal l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie

3 rue Jean-Baptiste Aurard - 84480 BONNIEUX

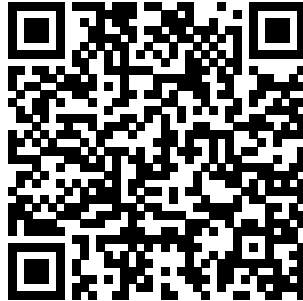
adressées par courriel à l'adresse suivante : ce84@outlook.com, avant le lundi 24 avril 2023 à 16h30.

3955401

Publié le 20/03/2023

COMMUNE DE BONNIEUX

Ecrit par le 6 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Mairie de Bonnieux

AVIS AU PUBLIC

Commune de BONNIEUX

Délibération fixant les modalités de mise à disposition au public de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Bonnieux

Le public est informé que par arrêté n°94 en date du 01 décembre 2022, le Maire de Bonnieux a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune et que par délibération n°6 du 21 février 2023, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 et de l'exposé de ses motifs.

Ainsi, le dossier sera tenu à la disposition du public pour une durée d'un mois courant du lundi 27 mars 2023 au vendredi 28 avril 2023 selon les modalités suivantes :

- Le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions éventuelles dans un registre dédié et mis en place en mairie sise 3 Rue Jean-Baptiste Aurard, 84 480 Bonnieux, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. Le dossier y sera

Écrit par le 6 janvier 2025

notamment présenté en version papier, et mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique.

- Outre le registre en mairie, les observations et propositions pourront être également transmises par écrit à l'attention de Monsieur le Maire à la mairie sise 3 Rue Jean-Baptiste Aurard, 84 480 Bonnieux, ou par courriel à l'adresse urbanisme@bonnieux84.fr en indiquant dans les 2 cas en objet « Observations concernant la modification simplifiée n°1 du PLU » ;
- Le dossier sera également rendu disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.bonnieux84.fr/fr/information/42911/urbanisme>. L'ensemble des observations reçues (registres, courrier, mail) sera également mis en ligne durant la procédure de mise à disposition.

Le dossier de consultation tenu à disposition du public comprendra :

- Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et l'exposé de ses motifs ;
- La réponse de l'autorité environnementale sur la demande de cas par cas ;
- Le cas échéant, les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur Le Maire, en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera, et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.

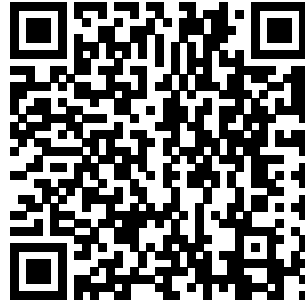
Cette délibération peut être consultée en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

3955398

Publié le 14/03/2023

SYNDICAT RHONE VENTOUX

Ecrit par le 6 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents

AVIS AU PUBLIC

Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux

Enquête publique relative au projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Beaumes-de-Venise (84)

Par arrêté n° 29/2023 en date du 2 février 2023, le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux a prescrit et ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E22000106/84 du 10/11/2022, a désigné Madame Justine DESFOUR en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de BEAUMES-DE-VENISE (85 Av. Raspail, 84190 Beaumes-de-Venise), pour une durée de 33 jours consécutifs :

DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 AU VENDREDI 31 MARS 2023 INCLUS.

Ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise a été prescrit par délibération du Comité syndical en date du 26 janvier 2023 N° 2023-9 et a pour objet de délimiter, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. Le zonage d'assainissement de 2001 doit être révisé suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Beaumes-de-Venise le 1^{er} décembre 2020. Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité aura l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

Ecrit par le 6 janvier 2025

Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte.

Par décision n° CE-2020-2567 du 27 mai 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de Beaumes-de-Venise aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h,

-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles de la Mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et sur le site internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Beaumes-de-Venise ou du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie de Beaumes-de-Venise d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (595 Chemin de l'Hippodrome, CS 10022 84201 Carpentras Cédex) ou par courriel à l'adresse suivante : contact@rhone-ventoux.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Beaumes-de-Venise, en salle des Mariages (accessible aux personnes à mobilité réduite) :

- Le LUNDI 27 FEVRIER 2023 de 9 heures à 12 heures,

- Le MERCREDI 15 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures,

- Le VENDREDI 31 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures.

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, en Mairie de Beaumes-de-Venise et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur les sites internet de la Commune de Beaumes-de-Venise (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation par le Comité Syndicat du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux. Une délibération sera prise. Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux est responsable du projet.

Ecrit par le 6 janvier 2025

3955394

Publié le 28/02/2023

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Ecrit par le 6 janvier 2025

AVIS ADMINISTRATIF

L'Isle-sur-la-Sorgue (84) - Droit au bail bar, vente de boissons et petite restauration 290 000 €.
Secteur premium en plein cœur du centre-ville, à la jonction des deux principaux linéaires commerçants à très fort flux piéton, voisin futur cinéma (déc.2023)
www.islesurlasorgue.fr/commerce/avis

SYNDICAT RHONE-VENTOUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 6 janvier 2025

AVIS AU PUBLIC

Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux

Enquête publique relative au projet de révision de zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Beaumes-de-Venise (84)

Par arrêté n° 29/2023 en date du 2 février 2023, le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux a prescrit et ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E22000106/84 du 10/11/2022, a désigné Madame Justine DESFOUR en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de BEAUMES-DE-VENISE (85 Av. Raspail, 84190 Beaumes-de-Venise), pour une durée de 33 jours consécutifs :

DU LUNDI 27 FEVRIER 2023 AU VENDREDI 31 MARS 2023 INCLUS.

Ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise a été prescrit par délibération du Comité syndical en date du 26 janvier 2023 N° 2023-9 et a pour objet de délimiter, en cohérence avec les documents d'urbanisme, les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non-collectif. Le zonage d'assainissement de 2001 doit être révisé suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Beaumes-de-Venise le 1^{er} décembre 2020. Dans les zones d'assainissement collectif, la collectivité aura l'obligation d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou réutilisation de l'ensemble des eaux collectées. Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation d'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte.

Par décision n° CE-2020-2567 du 27 mai 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que ce projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de Beaumes-de-Venise aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h,

-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles de la Mairie.

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et sur le site internet du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Beaumes-de-Venise ou du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie de Beaumes-de-Venise d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux

Ecrit par le 6 janvier 2025

(595 Chemin de l'Hippodrome, CS 10022 84201 Carpentras Cédex) ou par courriel à l'adresse suivante :
contact@rhone-ventoux.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Beaumes-de-Venise, en salle des Mariages (accessible aux personnes à mobilité réduite) :

- **Le LUNDI 27 FEVRIER 2023 de 9 heures à 12 heures,**
- **Le MERCREDI 15 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures,**
- **Le VENDREDI 31 MARS 2023 de 13 heures 30 à 16 heures.**

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, en Mairie de Beaumes-de-Venise et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur les sites internet de la Commune de Beaumes-de-Venise (<https://www.beaumes-de-venise.fr>) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux (<https://www.rhone-ventoux.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées du territoire de Beaumes-de-Venise pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation par le Comité Syndicat du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux. Une délibération sera prise. Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux est responsable du projet.

3955388

Publié le 07/02/2023

VILLE D'ORANGE

Ecrit par le 6 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Avis au public

Commune d'Orange

Enquête publique portant sur la modification du PLU n°1

Par arrêté n°210 du 17 juin 2021 le Maire de la commune d'Orange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Orange.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Orange représentée par son maire M.Yann Bompard ou son 1er adjoint, M.Denis Sabon et dont le siège administratif est situé à la mairie d'Orange.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc Gonzalez en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Orange, Place Georges Clémenceau **du 16 janvier 2023 au 16 février 2023 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

Ecrit par le 6 janvier 2025

- 16 janvier 2023 de 8h à 12h au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 25 janvier 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 16 février 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-orange.fr>, en mairie d'Orange aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie d'Orange à l'attention de M. Jean-Marc Gonzalez, commissaire enquêteur, Place Georges Clémenceau ou par courrier électronique à ads@ville-orange.fr
- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
 - le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
 - les avis émis sur le projet de PLU,
 - la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orange et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ORANGE le 16/12/22

Le Maire

3955271

Publié le 23/01/2023

COMMUNE D'ORANGE

Ecrit par le 6 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Commune d'Orange
Approbation de la modification n°2 du PLU

Par délibération en date du 13/12/22, le Conseil municipal a approuvé la modification n°2 du PLU. Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 5/01/23.

Le dossier de modification n°2 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

3955351

Publié le 05/01/2023

Ecrit par le 6 janvier 2025

VILLE D'ORANGE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Avis au public

Commune d'Orange

Enquête publique portant sur la modification du PLU n°1

Par arrêté n°210 du 17 juin 2021 le Maire de la commune d'Orange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Orange.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune d'Orange représentée par son maire M.Yann Bompard ou son 1er adjoint, M.Denis Sabon et dont le siège administratif est situé à la mairie d'Orange.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour

Ecrit par le 6 janvier 2025

tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Jean-Marc Gonzalez en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Orange, Place Georges Clémenceau **du 16 janvier 2023 au 16 février 2023 inclus**, soit pendant 32 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public les :

- 16 janvier 2023 de 8h à 12h au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 25 janvier 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe
- 16 février 2023 de 13h30 à 17h30 au service urbanisme Hôtel de Communauté, 307 Av. de l'Arc de Triomphe

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-orange.fr>, en mairie d'Orange aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie d'Orange à l'attention de M. Jean-Marc Gonzalez, commissaire enquêteur, Place Georges Clémenceau ou par courrier électronique à ads@ville-orange.fr
- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
 - le projet de PLU arrêté complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
 - les avis émis sur le projet de PLU,
 - la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orange et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A ORANGE le 16/12/22

Le Maire

3955270

Publié le 31/12/2022

Ecrit par le 6 janvier 2025

COMMUNE DE MERINDOL



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



COMMUNE DE MERINDOL 84360

AVIS

Prescription de révision générale du Plan Local d'urbanisme-PLU

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil municipal de la commune de Mérindol a approuvé la prescription générale de son PLU, définissant les objectifs poursuivis et modalités de concertation. La délibération affichée 1 mois en mairie sera consultable en mairie de Mérindol et sur le site internet de la commune.

3955333

Ecrit par le 6 janvier 2025

Publié le 29/12/2022

COMMUNE DE BONNIEUX



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Mairie de Bonnieux

Commune de Bonnieux (84)

Projet de révision « allégée » n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Ecrit par le 6 janvier 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux a décidé par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 de prescrire la **troisième révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Cette procédure de révision dite « allégée » doit permettre la **création d'un centre de formation dédié aux métiers du Patrimoine** (dans le BTP notamment) ainsi qu'un **espace de vente showroom** en lien avec ces métiers, au niveau de **l'ancien site industriel des Carreaux Vernin**. Aujourd'hui à l'abandon et tombant en désuétude, ce projet permettrait de le **remettre en valeur tout en confortant les activités économiques** sur la commune.

Ce type de procédure est soumis à **concertation préalable** dont les modalités sont fixées dans la délibération prescrivant cette procédure, qui est affichée en Mairie et disponible sur son site internet durant toute la période de concertation. La municipalité invite ainsi chacun à prendre connaissance du dossier et à participer à cette concertation par les moyens mis à sa disposition, et notamment le registre disponible en Mairie, ou encore par mail ou courrier en Mairie.

Un **dossier** est d'ores et déjà **mis à disposition du public** toujours selon les mêmes modalités (en Mairie et sur le site internet), avec les éléments permettant de comprendre notamment les objectifs et le cadre juridique de ce projet.

Précisions que suite à son « arrêt », la révision sera notamment soumise à des avis divers (services de l'Etat, Chambres Consulaires, SCoT du Pays d'Apt Lubéron, Autorité environnementale...), puis à **enquête publique** où la population sera encore amenée à s'exprimer.

Le service urbanisme de la commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

3955325

Publié le 27/12/2022

COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON

Ecrit par le 6 janvier 2025



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents



Commune de CABRIERES D'AVIGNON

AVIS AU PUBLIC

**Prescription de la déclaration
de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
pour la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque**

Par délibération n°2022-059, en date du 30 novembre 2022, le conseil municipal a décidé de prescrire la déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions des articles L.153-54 et suivants du code de l'Urbanisme dont l'objet est de permettre la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière au sud du village.

Cette délibération a été affichée sur le panneau d'affichage de la mairie le 21 décembre 2022 et le sera pendant une durée de 1 mois.

3955277

Publié le 23/12/2022

Ecrit par le 6 janvier 2025

COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 06 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 20 mars 2023 sous réserves d'incidents

Ecrit par le 6 janvier 2025



Commune de CABRIERES D'AVIGNON

AVIS AU PUBLIC Approbation de la Révision Allégée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération n2022-065, en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet est d'affiner la délimitation de l'espace identifié au titre de l'article L.151-23 du CU identifié « EV6 ».

Cette délibération a été affichée sur le panneau d'affichage de la mairie le 21 décembre 2022 et le sera pendant une durée de 1 mois.

3955278

Publié le 23/12/2022